

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 15 AVRIL 2024

Présents : Joseph GUARDIOLA, maire ; Jérôme VEYRAT, Sabine ROUVIERE, Charly BERNOIN, Mireille TEISSEIRE, adjoints ; Laurence ANDRE, Martine BLANCHARD, Olivier FONTVIEILLE, Nicolas DUPIN, Nathalie VINOLO, Morgan BRUNEL, conseillers municipaux.

Absents représentés : Patrick PELLEGRINI représenté par Sabine ROUVIERE, Marie-Aude PFEIFFER représenté par Jérôme VEYRAT

Absents excusés : Jean DELARBRE, Sandrine DEBEVE

M. Jérôme VEYRAT a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition du 1^{er} adjoint, délégué auprès des associations d'allouer aux associations, après avoir délibéré à la majorité (abstention de Mireille TEISSEIRE), à l'exception de Charly BERNOIN qui ne prend pas part au vote en raison de son statut de président de « Fiesta Vernéda », le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

- Association des Parents d'Elèves : **250 €**
- Comité des fêtes : **1200 €**
- Fiesta Vernéda : **400 €**
- Chansonyme : **900 €**
- Société de chasse : **200 €**
- Les Aînés de la Vernède : **500 €**
- USEP : **860 €**
- Les Duché d'Uzès : **141,40 €**

Et autorise le maire à inscrire cette dépense au budget 2024.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Le Conseil Municipal, avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les taux d'imposition suivants qui restent inchangés :

- **Foncier Bati (FB) : 38.32 %**
- **Foncier Non Bâti (FNB) : 46.33 %**
- **Taxe d'habitation (TH) : 12.79 %**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal, avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le budget primitif présenté par le maire qui se résume ainsi :

- Dépenses de fonctionnement : **749 429 €**
- Recettes de fonctionnement : **749 429 €**

- Dépenses d'investissement : **963 853 €**
- Recettes d'investissement : **963 853 €**

PARTICIPATION COMPLEMENTAIRE SANTE DES AGENTS

Considérant la délibération 22-06 du 26 janvier 2026 portant sur la participation de la collectivité aux dépenses de santé et de prévoyance des agents, le maire propose au Conseil Municipal d'attribuer aux agents, ayant contracté une protection complémentaire labellisée, la somme de 30 € mensuel.

Le Conseil Municipal, avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'allouer aux agents ayant contracté une protection complémentaire labellisée, la somme de **30 € mensuel** et autorise le maire à inscrire cette dépense au budget 2024.

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Des demandes de location de la salle polyvalente ont été formulées par des particuliers désirant y organiser des activités privées exceptionnelles.

Le maire propose au Conseil Municipal les modalités suivantes pour la salle polyvalente :

- **Location en journée de 7h00 à 19h00 du lundi au vendredi uniquement**
- **Journée : 100 €**
- **½ journée : 50 €**
- **Caution : 200 €**

La location sera conditionnée à la délivrance d'une attestation d'assurance correspondant à l'activité proposée.

Le Conseil Municipal, avoir délibéré et à l'unanimité, autorise la location de la salle polyvalente dans les conditions décrites ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

•